

Les Français manipulés – Des arguments pour les avocats, des preuves pour les juges



Par Alain Nicolai et Joseph Stroberg

Rappel :

L'Assemblée nationale face à ses responsabilités



[Article publié à l'origine sur le site de Michelle d'Astier de la

Vigier, puis repris sur de nombreux sites, dont <http://www.profession-gendarme.com>.]

L'Assemblée nationale est l'institution française qui forme, avec le Sénat, le Parlement de la Cinquième République. Son rôle est de débattre, de proposer, d'amender et de voter les lois, et de contrôler l'action du Gouvernement.

À la différence du Sénat, elle a le pouvoir de forcer la démission du gouvernement par le vote d'une motion de censure. Elle siège au palais Bourbon à Paris. (Wikipédia)

En octobre 2019 un virus inconnu apparaît subitement à Wuhan, puis touche, quasiment l'ensemble de la planète dont la France en février 2020. Le gouvernement français prend des mesures en urgence pour limiter la prolifération de l'épidémie dans notre pays. Certaines de ces dispositions semblent temporaires.

L'Assemblée Nationale est fermée.

À la fin du confinement les parlementaires retournent au Palais Bourbon. Les citoyens qui ont élus ces députés pour les représenter pensent alors que ceux-ci vont reprendre normalement leur travail pour recadrer les mesures prises par le gouvernement dans l'urgence, et qui ne sont pas en phase avec la Constitution, comme la privation de libertés instaurés par le confinement. Mais ce n'est pas le cas. Aussi le gouvernement décide sans aucun débat de reconfiner le 31 octobre 2020 alors que le 11 octobre 2020, un des hauts responsables de l'OMS, le Dr David Nabarro, candidat présenté par le gouvernement britannique pour le poste de Directeur général de l'OMS en 2017, a fait l'annonce que le confinement entier d'une population est nuisible.

À voir. Nicole Delépine :

CONFINEMENT MEURTRIER: TOUT CE QUE L'ON NE VOUS A PAS DIT, ABERRATION HUMAINE, SANITAIRE, ÉCONOMIQUE

Et cet article :

Coronavirus : L'OMS déconseille aux dirigeants de recourir, de nouveau, au confinement

Tout aussi grave, l'affaire Raoult.

La France est le seul pays au monde à avoir interdit formellement l'hydroxychloroquine le 27 mai 2020 à la suite d'un article de la revue médicale The Lancet publié quelques jours avant. « *L'hydroxychloroquine n'est plus autorisée contre le Covid-19. A la suite d'un avis*

défavorable du Haut Conseil de la santé publique, le gouvernement a abrogé les dispositions dérogatoires autorisant la prescription de l'hydroxychloroquine contre le Covid-19 à l'hôpital en France, hors essais cliniques. « Que ce soit en ville ou à l'hôpital, cette molécule ne doit pas être prescrite pour les patients atteints de Covid-19 », a réagi le ministère de la santé dans un communiqué. » Journal Le Monde du 27 mai 2020.

Suite aux protestations d'une partie de la communauté scientifique mondiale ayant démontré que l'article de The Lancet était une falsification grossière écrite par des « scientifiques » à la solde de laboratoires privées, l'hydroxychloroquine a été de nouveau autorisé ultérieurement en France mais sans publicité. Cependant les Français peuvent regretter amèrement une telle prévention contre ce traitement comme le démontre par exemple ce.

Constat, après la réouverture de l'Assemblée nationale il n'y pas eu de débats sérieux sur ce sujet en ce lieu, conséquence l'hydroxychloroquine a de nouveau été interdite en France par le gouvernement le 23 octobre 2020 sur un avis de l'Agence du médicament.

Nous apprenons que le Pr Didier Raoult va porter plainte contre l'Agence Nationale de Sécurité du Médicament pour « mise en danger de la vie d'autrui » par l'intermédiaire du très efficace Maître Fabrice Di Vizio, avocat des médecins libéraux, dont la plainte pour « abstention volontaire » est à l'origine des perquisitions du jeudi 15 octobre 2020.

« Les gendarmes de l'OCLAESP (Office central de lutte contre les atteintes à l'environnement et à la santé publique) et les policiers de l'OCLCIFE (Office central de lutte contre la corruption et les infractions financières et fiscales) ont coordonné jeudi 15 octobre, sur huit lieux simultanés et sur dix sites de perquisitions, la première opération de police de l'enquête orchestrée par la commission d'instruction de la CJR (Cour de Justice de la République).

Plus de 100 policiers, gendarmes et enquêteurs ont été mobilisés pour cette grande action de justice et de vérité contre mensonges et impunité. Accompagnés de spécialistes en informatique, ils ont aspiré toutes les données des téléphones portables sur les logiciels cryptés, les informations sur ordinateurs et les boîtes mails des ministres Agnès Buzyn, Olivier Véran, Edouard Philippe, et l'ancienne porte parole Sibeth Ndiaye. Mais aussi du directeur général de la Santé, Jérôme Salomon puis la directrice générale de Santé publique France, Geneviève Chêne. » Source Lucien Cavelier.

Lucien Cavelier est un des trois soignants qui est à l'origine de la création de ce collectif de médecins appelé C19 qui avait annoncé le jeudi 19 mars son intention de porter plainte contre l'ancienne ministre de la santé, A. Buzyn, et le premier ministre, E. Philippe, devant la Cour de Justice de la République, estimant que ces derniers « avaient

conscience du péril et disposaient des moyens d'action, qu'ils ont toutefois choisi de ne pas exercer ». Leur initiative est appuyée par une pétition en ligne écrite le 21 mars qui avait déjà recueilli 500 000 signatures en trois semaines.

Conclusion :

« À la fin, qu'est-ce qu'on va suggérer ? Que tout le monde reste enfermé toute sa vie parce qu'il y a des virus dehors ? Mais vous êtes tous fous. Vous êtes devenus tous cinglés. » (Didier Raoult)

Nos députés portent une énorme responsabilité sur l'évolution de la crise de 2020. Ils semblent comme anesthésiés, et même fascinés, par les forces obscures qui les empêchent de voir clair, à l'exception de quelques-uns, qui, à l'image de Martine Wonner essaye de les faire réagir.

<https://youtu.be/JeliScgfETY>

Intervention brillante de Martine Wonner à l'Assemblée Nationale.

"Ainsi commence le fascisme. Il ne dit jamais son nom, il rampe, il flotte, quand il montre le bout de son nez, on dit : C'est lui ? Vous croyez ? Il ne faut rien exagérer ! Et puis un jour on le prend dans la gueule et il est trop tard pour l'expulser."

Françoise Giroud.

En résumé, pour bien mettre les points sur les i :

- Toutes les mesures prises depuis le début du premier confinement sont anticonstitutionnelles.
- Presque toutes les principales institutions françaises sont en léthargie : Assemblée Nationale, Sénat, Conseil Constitutionnel, Conseil d'État, Autorité judiciaire...
- Dans ce pays la justice est d'une lenteur extrême. Un exemple : la plainte du collectif de médecins appelé C19 qui a été déposée en mars 2020 ; les plaignants sont convoqués chez le juge en janvier 2021.
- La France est le seul pays au monde à avoir interdit l'hydroxychloroquine.

- Le samedi 10 octobre 2020, le Dr David Nabarro, arrivé en 2018 en deuxième position lors de l'élection à la présidence de l'OMS derrière le sulfureux Tedros Adhanom Ghebreyesus (candidat de Bill Gates et de la finance), a déconseillé le confinement entier d'une population. Que s'est-il passé fin octobre 2020 en France ?

Précisions complémentaires :

- L'OMS est un organisme qui dépend de l'ONU.
- Ces dernières années, l'OMS a multiplié les collaborations avec des organisations non étatiques : elle est actuellement en partenariat avec près de 80 groupes (ONG, industrie pharmaceutique et fondations caritatives telles que la Fondation Bill-et-Melinda-Gates et la GAVI Alliance). Les USA, principal état donateur, ont annoncé le 29 mai 2020 l'arrêt de ses contributions à l'OMS. (Wikipédia)

Mais il y a mieux. Le Saviez-vous ?

- Le Conseil mondial de l'OMS dicte la conduite aux 194 États dans le monde qui ont ratifié le Règlement Sanitaire International en 2005. (RSI – 2005)

Le conseil mondial de l'OMS dicte très officiellement la conduite sanitaire des pays signataires dont la France

<http://www.francesoir.fr/le-conseil-mondial-de-loms-dicte-tres-officiellement-la-conduite-sanitaire-des-pays-signataires-dont>

- Marc van Ranst (actuellement membre du Comité scientifique coronavirus qui donne des avis aux autorités de la santé en Belgique) a fait une conférence en janvier 2019 devant des membres du Royal Institute of International Affairs – plus souvent appelé Chatham House qui est l'un des think tanks (groupe de réflexion) les plus influents au monde – pour expliquer comment il a géré en 2009 l'épidémie de la « grippe mexicaine » en Belgique. Vous allez voir, c'est très instructif !

https://youtu.be/30AQ4QTV_3M

Les bons conseils de Marc van Ranst en cas de pandémie

- La Banque mondiale et le FMI offrent des pots-de-vin et des conditions aux gouvernements pour imposer un verrouillage extrême – Guy Boulianne. (24 août 2020)
- l'Ordre des Médecins est dans le collimateur de la Cours des Comptes, notamment pour conflit d'intérêt :

Un rapport accablant pour l'Ordre des médecins (infodujour.fr)

- Le Quotidien du Médecin a publié une très bonne nouvelle le 10 décembre 2020 :

<https://blog.gerardmaudrux.lequotidiendumedecin.fr/2020/12/10/le-traitement-d-u-covi-19-existe-2-ivermectine-efficace-a-100/>

<https://blog.gerardmaudrux.lequotidiendumedecin.fr/2020/12/10/le-traitement-du-covi-19-existe-2-ivermectine-efficace-a-100/>

- Le gang de Davos ou Forum Économique Mondial, nous a concocté un programme aux petits oignons pour la prochaine décennie. Le point d'orgue en 2030 : Vous n'aurez plus rien et vous serez heureux.
 - Entrez dans le monde délirant du Great Reset : La grande réinitialisation selon un ancien officier du KGB, le Dr Igor Shepherd : Le nouvel ordre mondial communiste post-Covid 19.
 - Le « Great Reset » n'est pas du complotisme.
 - Le Vatican conclut une «alliance mondiale» avec les Rothschild, la Fondation Rockefeller et les banques pour créer une Grande Réinitialisation.
 - Le Nouvel ordre mondial poursuit son œuvre – Le « Grand Reset du Monde », le transhumanisme et la Quatrième révolution industrielle.
- Pour ceux qui n'ont pas encore bien compris : ils vont se rembourser des emprunts que nos gouvernements ont contractés auprès du système financier en saisissant *in fine* la totalité de nos biens !!!!!
- La Bosnie-Herzégovine vient de donner une leçon à la France, le soit disant pays des Droits de l'homme.

Cour constitutionnelle de Bosnie-Herzégovine : la mesure de restriction de mouvement et de port de masques est une violation des droits humains fondamentaux – Affaire AP-3683/20

La mortalité en France selon les données officielles de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques). Analyse de Décoder l'éco.

Cela fait maintenant 1 an que l'on entend parler quotidiennement du coronavirus. Cela fait bientôt 9 mois que toute la vie politique et économique vit au rythme des décisions prises uniquement pour répondre à la peur de ce virus. Depuis le début de la crise, de nombreuses voix dénoncent l'excessivité des mesures prises au regard des épidémies que l'on vit chaque année. Toutes ces voix sont désormais cataloguées dans le camp bien pratique des complotistes. Autrefois, l'inquisition faisait taire tous ceux qui osaient contredire le clergé. Aujourd'hui la société

entière organise la censure de ceux qui sortent du discours bien établi. Dans cette vidéo, on va voir que depuis mars dernier, on ne constate absolument aucune surmortalité pour les moins de 50 ans. Je vous montrerai où aller chercher toutes les données des décès en France et comment faire les calculs pour que vous puissiez le faire vous-même si vous voulez et vérifier que je n'invente absolument rien. J'exploite uniquement des données de l'état civil français. On verra ensuite les effets du coronavirus sur la mortalité des plus âgés et je ferai la comparaison avec la grippe pour que vous puissiez faire vos conclusions. La mienne est simple : au regard des chiffres officiels des décès, il n'y a absolument aucune raison objective de mettre en place un confinement généralisé ou même d'imposer à toute la population n'importe quelle règle. On peut en revanche comprendre l'intérêt d'avertir les Français des risques et en particulier les plus âgés pour qu'ils puissent faire leur choix et prendre les précautions qu'ils souhaitent. Mais même dans ce cas, il faut se poser la question de pourquoi ce n'était pas fait avant, puisque quand on regarde les chiffres, on se rend compte que des épidémies mortelles, on en a tous les ans, tous les hivers.

Décoder l'éco

Et le meilleur pour la fin : la trahison de Macron envers son peuple

Discours d'ouverture du sommet « Finance en commun » prononcé par Emmanuel Macron le 12 novembre 2020 :

En Droit, les preuves ne peuvent en aucun cas être considérés comme de la diffamation.

« Respecter la vérité, quelles qu'en puissent être les conséquences pour lui-même, et ce, en raison du droit que le public a de connaître la vérité. »

Extrait de la Charte de Munich sur les droits et les devoirs du journaliste

Nouveau Monde (Alain Nicolai et Joseph Stroberg)